

Commission « Loisirs »

Région Parisienne

par Petar Lujic



MANIFESTATIONS D'AMITIE
2015 - 2016

13 janvier - Musée de la préfecture de police



9 mars - MUSÉE du VIN



11 avril - BASILIQUE SAINT-DENIS



25 mai - La Maison du Fontainier



17 juin - VILLA SAVOYE



20 octobre- Hôtel de BEAUVAIS



Prévisions des sorties fin 2016 - 1^{er} trimestre 2017

Musée Rodin



Musée de l'absinthe



Musée Gustave Moreau





3A Spie - Voyage à Cuba du 03 au 12 Mai 2016

LA HAVANE





Vallée de Viñales





Cienfuegos





Trinidad



Santa Clara





VARADERO





SICILE en 2017

Rapport de la Commission « Social »

par Ghislaine Loisel et Céline Casana



AAA SPIE

***Assemblée
Générale
Cergy Pontoise
Jeudi 17 Novembre 2016***

Union Française des Retraités (UFR)

- Créée en 1990, l'**UFR** regroupe plus d'une centaine d'associations telles de l'**AAA SPIE** et représente environ 50.000 retraités et personnes âgées.
- Par ses statuts (loi 1901), l'**UFR** est une association dont l'objectif est exclusivement la défense des intérêts moraux et matériels des retraités, rassemblés dans des associations.
- En 2000, avec 3 autres Fédérations ayant les mêmes objectifs l'**UFR** fonde la **Confédération Française des Retraités (CFR)** qui représente 1.5 Million personnes, soit 10% des retraités



Les dossiers défendus par l'UFR et la CFR

- **Les Retraites**
 - . **L'avenir d'AGIRC – ARRCO**
 - . **La Retraite Universelle**
- **Le Dossier Santé et Autonomie**
- **Autonomie – Loi ASV – CODERPA- CDCA**



Les dossiers défendus par l'UFR et la CFR

- **La Fiscalité des retraités**
- **La Représentativité des retraités**
- **Communication et avancée médiatique de la CFR**
- **Développement- Recrutement**



AGIRC – ARRCO

Quel avenir et comment . . . ?

AGIRC -ARRCO : situation actuelle

La plus importante Caisse Complémentaire

de retraite : Retraités : 14 millions

Actifs : 22 millions

(Plus de 70% de la population)

Ratio A/R = 1,51

AGIRC -ARRCO :

Quels sont les moyens d'action ?

Les moyens d'une caisse par répartition :

Les 3 leviers :

- Cotisations**
- Pensions**
- Durée de cotisation/ âge de départ**

AGIRC -ARRCO: L'accord du 30 octobre 2015

- Signataires : MEDEF et 3 O.S. : CFE-CGC, CFDT et CFTC

- Principaux points de l'accord :

1 - Bonus-Malus pour les nouveaux retraités à partir de 2019, suivant l'âge de départ

- **62 ans : pensions -10% pendant 3 ans**
- **63 ans : pension complète**
- **64 ans : pensions +10% pendant 1 an**
- **65 ans : pensions +20% pendant 1 an**

2 - Les nouveaux retraités les plus modestes sont épargnés (30% des retraités)

AGIRC –ARRCO: L'accord du 30 octobre 2015

3 - Taux d'appel des cotisations: passe de 125% à 127%

**4 - Le système des pensions de réversion est maintenu
en l'état**

**5 - Le principe de la fusion des 2 régimes est maintenu .
Celle-ci pourrait avoir lieu en 2019**

AGIRC -ARRCO: L'accord du 30 octobre 2015

Point de vue et position de la CFR

- 1 - Les mesures sont insuffisantes pour assurer la pérennité des 2 régimes au-delà de 2020-2025**
- 2 - La CFR proteste contre cette mesure discriminatoire entre le secteur privé et les autres secteurs dont les mêmes difficultés sont masquées par des subventions de l'Etat ou des artifices tels que la CTA**

AGIRC -ARRCO : Un an de négociation et Avis des experts nationaux (2014-15)

*** Le point de vue du C.O.R. recul de l'âge de départ à la retraite**

*** Le rapport de la Cour des Comptes de décembre 2014 démontre sans ambiguïté la puissance de la solution d'un **recul de l'âge de départ de 62 à 64 ans !****

*** Communiqué de presse de la **CFR** protestant contre un projet visant à ce que les salariés du public ne soient pas concernés !!**

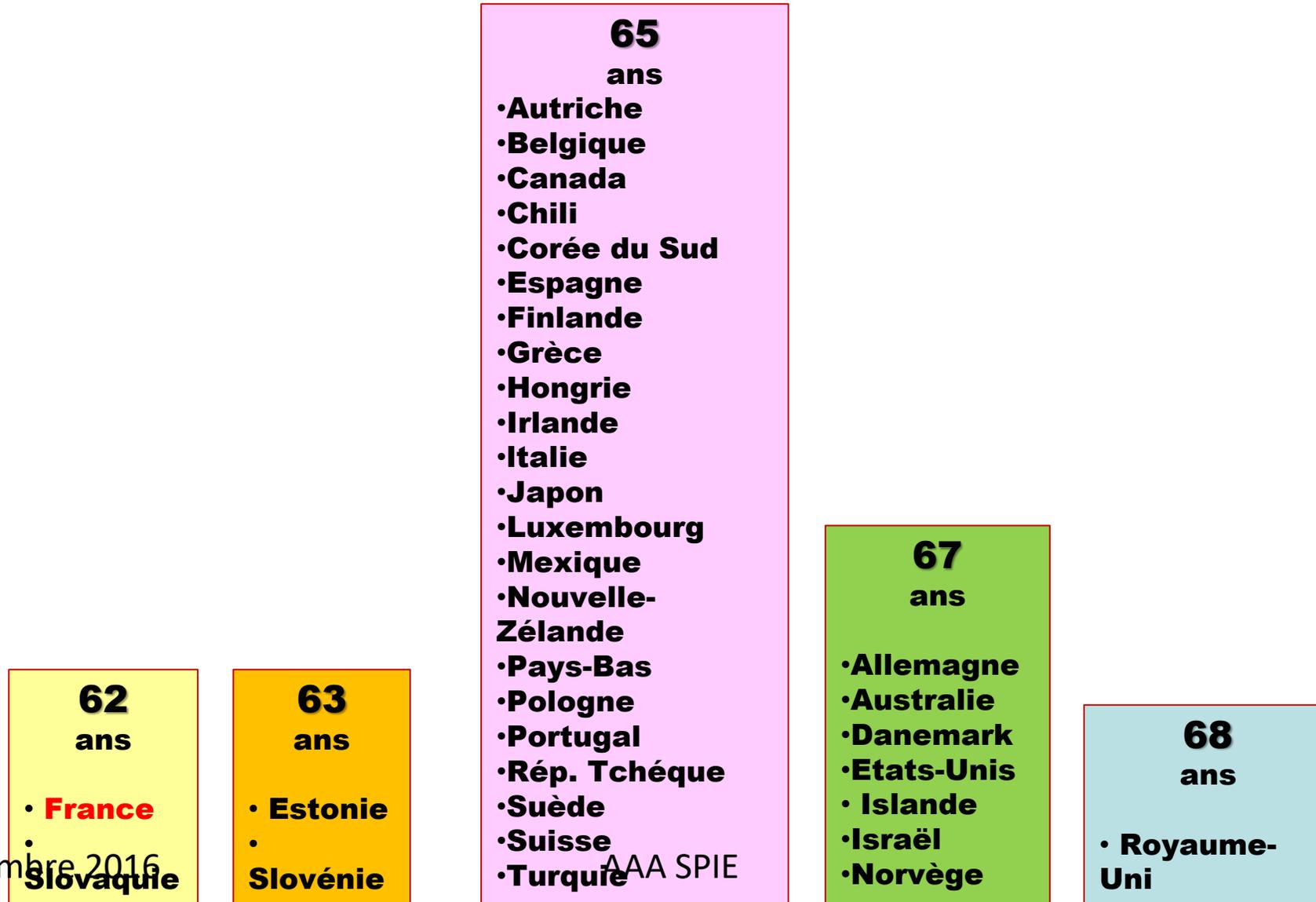
AGIRC –ARRCO: Une solution ?

Espérance de vie et Age de départ en retraite en France

- 1 – La France : 5^{ème} meilleure espérance de vie dans le monde (statistique OCDE octobre 2015 sur 200 pays)**
- 2 – En France, l'âge de départ en retraite est le plus bas des 36 pays dans le monde ayant un système de retraite institutionnel.**

AGES de départ en retraites : l'exception française

Alors que la France est l'un des pays au monde où l'espérance de vie est la plus grande



- CONCLUSION -

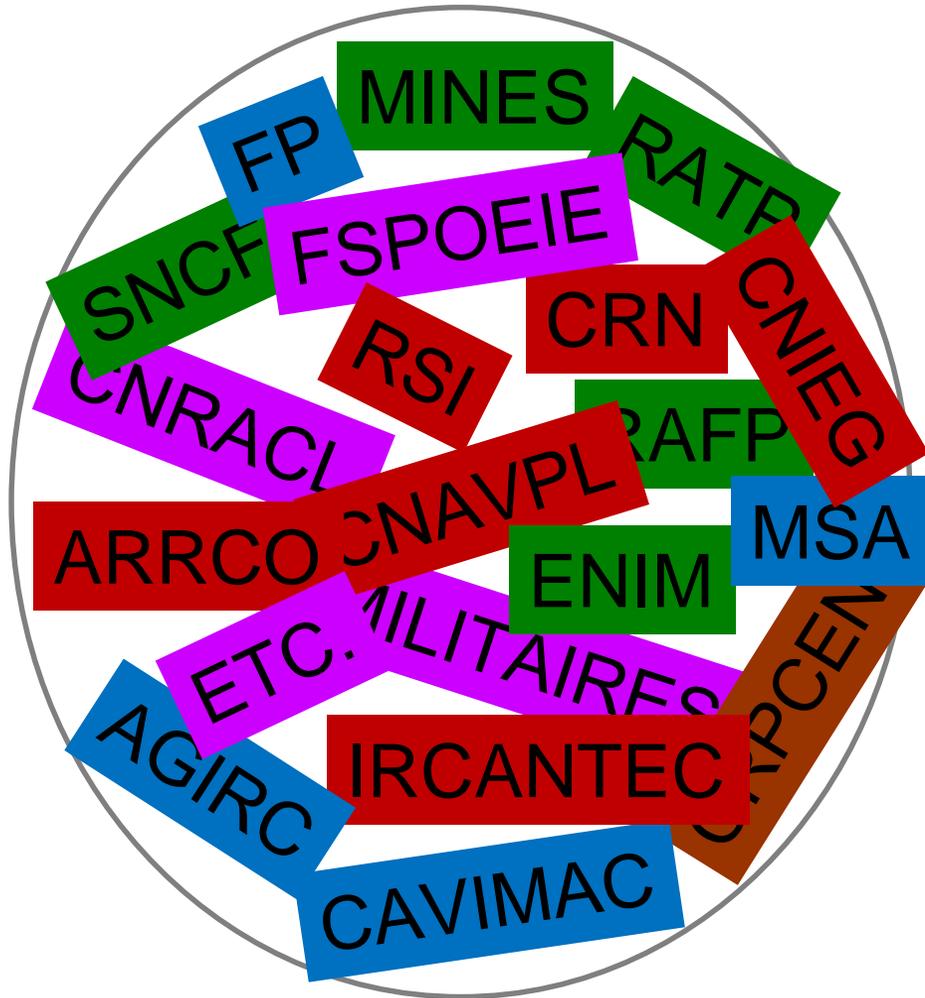
AGIRC -ARRCO

Le seul moyen de sauver AGIRC -ARRCO et de régler durablement la question du système de retraite en France :

- 1 – Augmenter l'âge de départ à la retraite de tous les français (et pas seulement pour le secteur privé)**
- 2 – Passer à un système de retraite universel (une seule caisse de retraite – les français égaux devant la retraite)**



LA RETRAITE UNIVERSELLE



- **Grande complexité**
 - **38 régimes**
- **Injuste et illisible**
 - **Inadapté**
 - **Difficultés de financement**
 - **N'inspire plus confiance aux jeunes générations d'actifs !**



**Pour éviter une « catastrophe nationale » annoncée
par tous les experts du monde des retraites en
France, nous proposons :**

- **Un régime universel de retraite,**
- **Pour l'indispensable défense de
l'intergénérationnalité**



- **S'appuyant sur les 2 premiers articles de la Loi « Fillon » de 2003**

Art.1 – la retraite par répartition

Art.2 – Tout retraité a droit à une pension en rapport avec ses revenus d'activité

- **C'est le régime universel de retraite**

La C.F.R. a préparé un projet de loi qui reprend dans ses grandes lignes :

- **Les grands principes d'universalité et de solidarité,**
- **La création d'un régime universel par répartition au 1^{er} janvier 2022,**
- **Les conditions de son équilibre définies par l'État, les partenaires sociaux et les associations de retraités,**
- **L'absence de transfert des dettes existantes au nouveau régime,**
- **Que les droits acquis et en cours d'acquisition seront convertis en droits équivalents dans le nouveau régime.**

Colloque CFR sur le régime universel de retraite

- Le **vendredi 16 décembre 2016**, la CFR organise un grand Colloque sur la Retraite Universelle au **Palais du Luxembourg** (Sénat) de 9h à 13h. Nombreux invités français et étrangers parmi les conférenciers et participants:
Economistes, Politiques, Médias, Spécialistes dans le domaine des retraites sont attendus



Communication et avancées médiatiques



Actions Médiatiques CFR et UFR en 2016

- **6 auditions au Parlement** sur les projets de loi en cours
- **15 interventions Radio** (Europe 1 – RTL – Fr. Info – Fr. Bleue)
- **8 interventions Télévision** (France 2 – TF1 – I TELE – Fr. 3)
- **12 interventions Presse écrite** (Midi Libre – républicain Lorrain – Sud Ouest – Le Parisien – Journal du Dimanche...)
- **Les Présidents P. ERBS et F. BELLANGER ont été reçus à l'Élysée le 27 Juillet pour y exposer le projet de Retraite Universelle de la CFR**

La percée médiatique ouverte en 2013 continue de se développer



NOS PUBLICATIONS

- **AFJ (Au Fil des Jours)**
- **CDR (Courrier des Retraités)**
- **CFR-Echos**
- **CODERPA-*lien***
- **UFR/FNAR info**



Nos Sites Internet :
retraites-ufr.com
retraite-cfr.fr

MERCI de votre
Attention

Exposé Mutuelle Mieux Etre

par Christophe Heintz et Sylvie Alami



RÉFORME DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ 2016

LES NOUVEAUTÉS 2017



- Accord National Interprofessionnel
- Contrat responsable
- Mutuelle des retraités
- Nos ateliers Prévention





ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL (ANI)



Accord National interprofessionnel (ANI)

Contenu :

- L'obligation pour tout employeur de couvrir l'ensemble des salariés en santé.
- Une couverture minimale « basique ».
- Un financement minimal de l'employeur : 50%.
- Pour information :
 - ✓ 76 % des salariés bénéficiaient d'une complémentaire santé financée, en partie, par leur employeur.

Prise d'effet de la couverture :

- Janvier 2016 au plus tard.



CONTRAT RESPONSABLE

- **C'EST QUOI UN CONTRAT RESPONSABLE ?**
- **QUELLES RÉPERCUSSIONS SUR NOS GARANTIES ?**
- **DU CÔTÉ DES PRATICIENS, QUELS CONSTATS ?**



Le contrat responsable, c'est quoi ?

Il est âgé d'à peine 11 ans et il est déjà responsable :

C'est votre contrat santé. Le contrat « solidaire et responsable », né en août 2004 avec la loi relative à l'Assurance maladie, a pour ambition de limiter le déficit de la Sécurité sociale.

Comment ?

En incitant les patients à suivre un parcours de soins coordonnés, à choisir un médecin traitant et à passer par son cabinet avant toute consultation d'un spécialiste, sous « peine » de ne pas être totalement remboursé. L'assuré est ainsi responsabilisé en même temps que son contrat. Les contrats dits « responsables » gagnent aussi un avantage fiscal, étant taxés par le gouvernement à 7 au lieu de 14 %.



Depuis le 1^{er} avril 2015, les complémentaires santé doivent respecter les nouvelles règles du contrat responsable.

Ces mesures ont un impact sur ce que peut rembourser votre mutuelle.

Que couvre un contrat responsable ?

Systematiquement, une mutuelle santé responsable doit prendre en charge :

- **La totalité du ticket modérateur**, à savoir ce qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de la Sécurité sociale dans la limite de la base de remboursement, de toutes les prestations couvertes par l'Assurance maladie, consultations et actes médicaux. Exception faite des cures thermales, des médicaments remboursés à hauteur de 15% ou 30% par la Sécu et l'homéopathie.
- **Le forfait journalier lors d'une hospitalisation**, fixé à 18 euros par jour, sans limitation de durée.



Les dépenses d'optique

La réforme a instauré des plafonds de remboursement en optique lorsque la couverture de la mutuelle santé prévoit des garanties supérieures au ticket modérateur. Ainsi la prise en charge **des montures ne peut excéder 150 euros**. Quant aux verres, **six paliers de remboursement** minimums et maximums ont été établis, **des verres simples à complexes** :

- ✓ De 50 à 470 euros
- ✓ De 125 à 610 euros
- ✓ De 125 à 660 euros
- ✓ De 200 à 750 euros
- ✓ De 200 à 800 euros
- ✓ De 200 à 850 euros

Adulte :

1 équipement tous les 2 ans

(sauf évolution de la vue)



Les dépassements d'honoraires :

Médecin non adhérent au contrat d'accès aux soins :

la mutuelle ne peut aller au-delà d'un remboursement égal à 125% du tarif de la Sécurité sociale. Cette limite sera même abaissée à 100% en 2017.

Exemple : consultation d'un généraliste au 1^{er} janvier 2017 , votre remboursement Sécurité Sociale et mutuelle ne pourra pas être supérieur à 49 € . (25€X2 -1€ forfaitaire)

Médecin adhérent au contrat d'accès aux soins

A l'inverse, si le médecin a signé un Contrat d'accès au soins, qui limite le montant de ses dépassements d'honoraires, il n'existe aucun plafond imposé par la sécurité sociale. Cela permet ainsi d'assurer un meilleur remboursement des soins aux patients.



Les actes de prévention

En plus de ces prises en charge, un contrat responsable doit également couvrir a minima deux actes de prévention chaque année, comme la réalisation de vaccins ou encore de dépistage (hépatites, troubles de l'audition, détartrage dentaire, ...).



Quels avantages pour les praticiens d'adhérer au contrat d'accès aux soins ?

Ils profitent d'une clientèle plus étoffée et accèdent à une prise en charge partielle de leurs cotisations sociales Santé et Retraite.

Constat :

l'objectif de modérer les dépassements d'honoraires des médecins ne fonctionne pas dans les grandes villes.

- ✓ 10 premières villes de France, seul 1 médecin sur 5 a signé le Contrat d'Accès aux Soins.
- ✓ Cette moyenne remonte à 1 sur 3 à l'échelle de la France.

Les ophtalmologistes plus récalcitrants avec seulement 8% d'adhérents, suivis des gynécologues (19% d'adhérents). Les pédiatres sont, par contre, 38% à avoir signé le contrat.



**MUTUELLE DES
RETRAITÉS
AUJOURD'HUI ET DEMAIN**

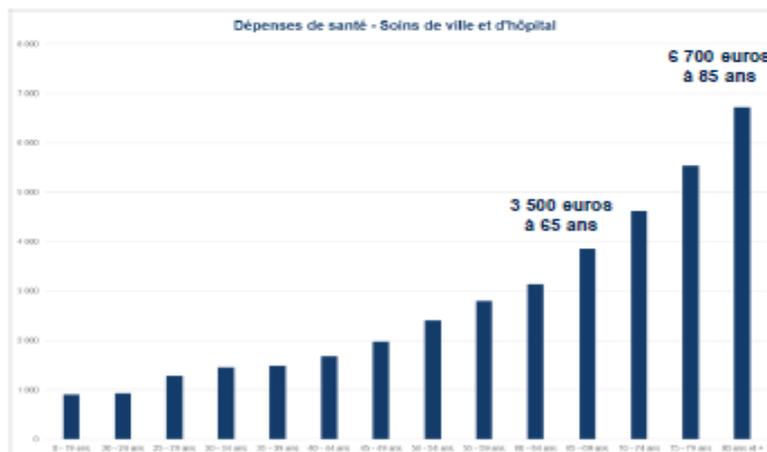


La généralisation de la complémentaire santé aux

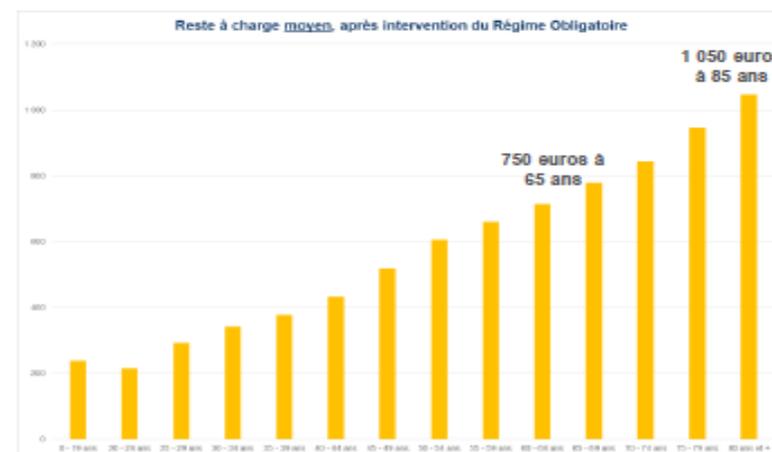
... Les pistes pour une réforme difficile !

Objectifs de la réforme : Permettre l'accès aux soins de la totalité des retraités
Pourquoi?

15,6 millions de retraités + 1,1 millions de droits dérivés
Montant moyen de la pension = 1 306 euros par mois
(droits dérivés = 607 euros)



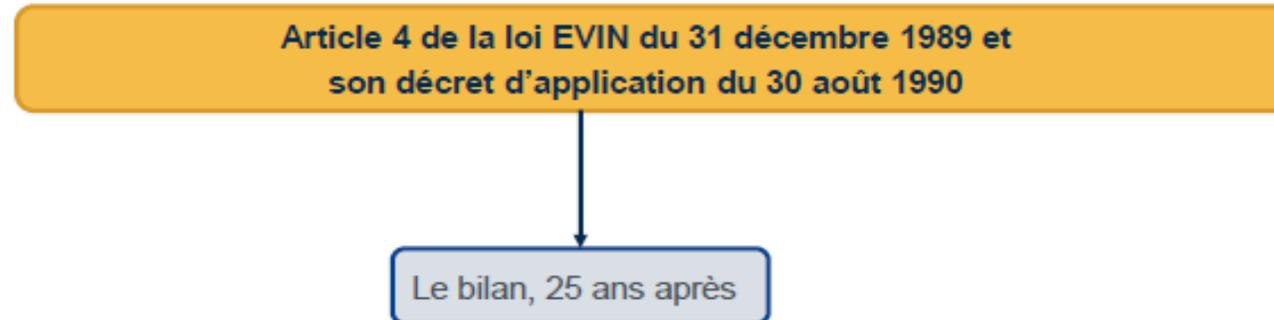
Sources : CNAMTS 2008





Les dispositifs en place et leur efficacité

..... La loi EVIN du 31 décembre 1989



L'un des objectifs de la loi Evin du 31 décembre 1989 était de **faciliter l'accès des ex-salariés retraités à une complémentaire santé avec des garanties élevées pour un coût aussi limité que possible**, et ce en établissant une forme de mutualisation entre les salariés actifs et les retraités.

L'échec n'est pas total mais il est difficile de parler de réussite. **Combien de retraités bénéficient aujourd'hui de ce dispositif?**



Les pistes évoquées par le Président de la République

Contexte : que signifie une généralisation de la couverture santé aux retraités?

Le Président de la République a déclaré, au congrès de la Mutualité Française, **vouloir que la généralisation de la complémentaire santé soit effective pour tous les retraités d'ici 2017** avec pour objectif qu'ils conservent leurs garanties avec le même niveau de prime au moment du départ à la retraite et une évolution programmée des primes ensuite.

2 voies ont été évoquées pour y parvenir :

- ◆ s'appuyer sur les contrats responsables, en différenciant le niveau de la taxe, dès lors qu'une prise en charge des retraités est prévue
- ◆ adapter l'article 4 de la loi Evin de 1989 en répartissant les coûts entre les salariés et les entreprises

Mais que signifie une « généralisation » de la complémentaire santé à tous les retraités?

- ◆ Obligation d'assurance ou développement d'offres santé attractives et accessibles?
- ◆ Quels seront les retraités concernés :
 - > Les anciens salariés, les anciens fonctionnaires, les anciens TNS, les anciens exploitants agricoles?
 - > Les bénéficiaires du minimum vieillesse, de l'ASPA
 - > Les bénéficiaires au titre de la réversion



Les pistes évoquées par le Président de la République

..... Décryptage des 2 mesures qui concernent la couverture santé des retraités

Mesure n°1 : la labellisation de contrats santé pour les plus de 65 ans

- Mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges et sélection des meilleurs rapports « qualité / prix »
- Avantage fiscal

Mesure n°2 : la loi Evin et la modification des conditions tarifaires

- Une hausse tarifaire lissée
- Un plafond de 150% atteint qu'au terme de 3 à 5 années après la sortie de l'entreprise

D'autres mesures auraient pu être envisagées :

- L'accès à la CMUC pour les retraités, bénéficiaires du minimum vieillesse (558 000 bénéficiaires / coût = 500 millions d'euros)
- Le développement de l'ACS (1 à 2 millions de bénéficiaires / coût = entre 500 millions et 1 milliard d'euros)

Le développement d'avantages fiscaux pour les retraités ne va-t-il pas remettre en cause les avantages fiscaux et sociaux des salariés?



Aucun principe retenu au final

Pour la semaine du 19 octobre au 25 octobre 2016

► Les indispensables

Le décret sur la complémentaire santé des plus de 65 ans pourrait ne jamais être publié

Le Président de la République aurait pris la décision de suspendre la parution du décret sur la complémentaire des plus de 65 ans à un accord entre les différentes familles de complémentaire santé, notamment la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et la Direction de la Sécurité Sociale (DSS).

Remarque : *l'opposition de la FNMF est une opposition de principe et les réticences de la Haute Autorité de la concurrence et de l'ACPR, expressément prévues par la loi, bien que non officielles sont connues.*

Autant dire que le décret en question serait enterré...



LA PRÉVENTION



Favoriser l'accessibilité à la prévention pour tous

La prévention : un vrai service mieux-être

❑ Diffusion d'information Santé

Newsletter Santé
Lettre adhérent
Site internet



❑ Partenariat Journée de l'audition

Dépistage auditif gratuit en agence



- ❑ Un accompagnement personnalisé pour éduquer à la santé.
- ❑ Une maîtrise des coûts et du risque santé : agir sur les comportements en informant pour responsabiliser.

❑ Santé et environnement

Ateliers Ma Maison Ma Santé en
agence



❑ Valorisation des services Priorité Santé Mutualiste

Chats Santé, rencontres Santé...

❑ Santé en entreprise

A l'écoute des besoins des entreprises
pour bâtir des actions de prévention
personnalisées



Focus

Ateliers Ma Maison Ma Santé

Au sein des agences Mieux-Etre, des ateliers gratuits et ouverts à tous pour mieux protéger sa santé et consommer responsable.

Tout individu est exposé aux produits chimiques dans son quotidien, sans en être conscient. Disposer des bonnes informations pour apprendre à s'en préserver est indispensable.



- Une **information fiable** sur les polluants et leurs impacts sur la santé.
- Des **conseils** pour s'en préserver.
- Des alternatives pour **consommer plus responsable** et plus malin.
- Un produit « maison », **économique et écologique**, fabriqué en fin d'atelier.



Focus

Ateliers Ma Maison Ma Santé

4 thématiques

Les produits d'entretien et mon air intérieur font-ils bon ménage

Un atelier pour catégoriser les polluants présents dans les produits d'entretien et en décrypter les effets sur la santé.

Mon alimentation et ses contenants, j'en fais tout un plat !

Un atelier pour parler des habitudes alimentaires et des modes de conservation et de cuisson des aliments.

Les cosmétiques peuvent-ils nuire à ma santé ?

Un atelier pour informer sur la composition des produits et les modes d'utilisation pour éviter d'exposer sa peau à des ingrédients irritants allergisants ou parfois même cancérigènes

Textiles et jouets sont-ils sans danger pour nos enfants ?

Comment sont fabriqués les textiles et jouets qui garnissent les chambres des enfants ? Un atelier dédié pour savoir quelles précautions prendre pour en profiter au mieux.





Bilan actions prévention 2016

PREVENTION

Pour l'ensemble des adhérents

- **Journée Nationale de l'Audition** : dépistage gratuit en agences.
- **Journée dépistage glycémie – tension** pour les adhérents Ile de France.
- Valorisation des **actions de la FNMF** (chat Santé, rencontres Santé, priorité Santé Mutualiste).
- **Session d'ateliers en agences** : formations aux gestes qui sauvent.
- **Session d'ateliers en agences** *Ma maison Ma Santé* : thématique : bricolage – rénovation.
- **Diffusion d'informations Santé** sur actu, newsletter santé, site internet.



Pour les entreprises

- Mise à disposition d'un panel d'**actions prévention ciblées**.
- Mise à disposition de **licences SALVUM** (formation aux gestes qui sauvent sous forme de serious game).





Plan d'actions prévention 2017

Actions de prévention pour l'adhérent

- ✓ Reconduction du partenariat Journée Nationale de l'Audition.
- ✓ Recherche de nouveaux partenariats type Journée Nationale de l'audition.
- ✓ Poursuite de la valorisation des actions de la FNMF (chat Santé, rencontres Santé).
- ✓ Sessions d'ateliers Santé en agence.
- ✓ Opération de mailing ciblé sur des thématiques de prévention spécifiques à la cible.
- ✓ Poursuite des communications spécifiques selon calendrier national et enrichissement de l'actualité santé sur nos différents supports (site, newsletter, lettre adhérent..).





Atelier Ma Maison Ma Santé



Atelier Ma Maison Ma Santé

C'est **gratuit** et c'est
maintenant pour s'inscrire !

Appelez le **01 44 93 11 10**

Cet atelier se tiendra dans votre agence Mieux-Etre
169 avenue Ledru-Rollin – 75011 Paris

Le jeudi 1^{er} décembre 2016 de 14h à 16h

Atelier **gratuit** sur inscription au **01 44 93 11 10**

Vous êtes intéressé(e) et vous souhaitez venir accompagné(e)
Il vous suffit de le préciser lors de votre inscription.



thématique : bricolage – rénovation



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !**

Exposé Pro BTP

par Jean-Pierre Le Blévennec

PROBTP

4ème Groupe AGIRC-ARRCO (8,4 %)

1 er Institution de Prévoyance (18,12 %)

Représente :

Ménages et retraités

BTP = 11,8 %

Autres = 88,2 %

Entreprises

BTP = 18,12 %

Autres = 82,8 %

Volonté des Partenaires Sociaux du BTP

Fédérations

Employeurs

+

Organisations

Syndicales

de

Salariés

Accord

du

11/03/1993

GROUPE PROBTP (Somital)

RERAITES
BTP RETRAITE
(non cadres)
CNRBTPIG
(cadres)

PREVOYANCE
SANTÉ
BTP PREVOYANCE

KORELIO **SEVEANE**
(Tiers payant) Partenariat Groupama

VACANCES

BTP
VACANCES

ASSURANCES
SAFBTP/ARD
(auto, habitation)
SAFBTP Vie
PROBTP ERP
(Entreprises non bâtiment)

EPARGNE
SALARIALE
du BTP

REGARDS BTP

RESIDENCES
MEDICALISEES
ET
CENTRES SPECIALISES
BTP RMS

GESTION FINANCIERE

PROBTP FINANCES

PROBTP ET PARTENAIRES

AMICAP

Associations
Des moyens
Informatiques

AGRICA AUDIENS B2V
IRP ARIO COURREL
Porch AMICAP
AGIRC-ARRCO
(18,1%)

MUTUELLES
SANTÉ

MBTP du NORD

MBTP du SUD-EST

BOISSIERE

MUTUELLE MIEUX-ETRE

MUTUELLES
PROFESSIONNELLES

SGAM BTP

(SMABTP)

(CAMB)

(AUXILIAIRES)

FORMATION
CCCA-BTP

CONSTRUCTYS
(OPCA de la construction)

DISTRIBUTION ET MUTUALISATION

GROUPAMA

MNRA

IBM France

BNP PARIBAS CARDIF

PROBTP ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES DU BTP AVEC SES PRODUITS COLLECTIFS

REGIMES CONVENTIONNELS

- Retraite complémentaire
- Capital rente décès
- Incapacité-Invalidité
- Indemnités de départ en retraite pour les ouvriers
- Régime des salaires BTP

REGIMES FACULTATIFS

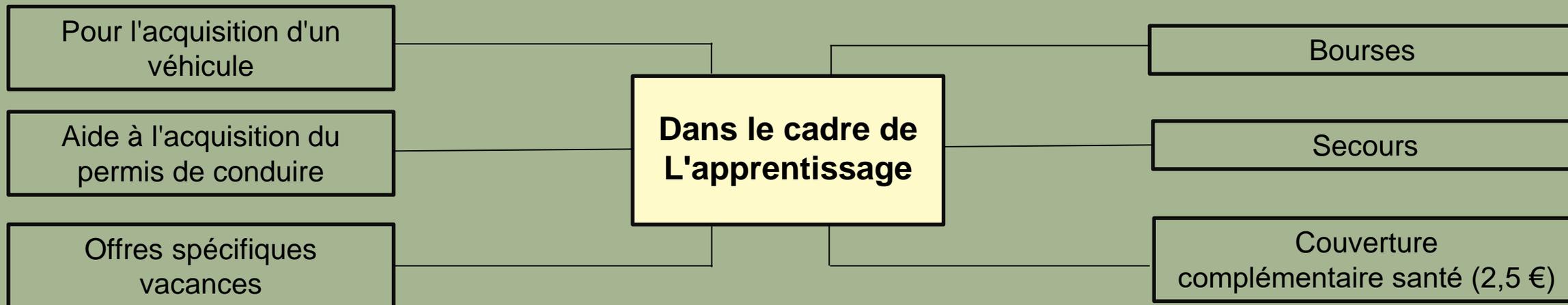
- Amélioration des garanties prévoyance
 - Frais médicaux
 - Garanties arrêts de travail
 - Chèques vacances (Entreprises de moins de 50 salariés)
 - Epargne salariale (Participation, Intéressement)
- PEE - PEI - PERCO**

PROBTP ACCOMPAGNE LES ARTISANS DU BTP A TRAVERS SES PRODUITS INDIVIDUELS

- Frais médicaux
- Prévoyance lourde
- Retraite complémentaire
- Epargne salariale
- Vacances
- Assurance auto et habitation

- Indemnités de licenciement
- Véhicules et locaux professionnels
- Risque de la construction

PROBTP ACCOMPAGNE LES SALARIES DU BTP TOUT AU LONG DE LEUR CARRIERE



DANS LA VIE PRIVEE

- PROBTP Infos
- Le journal des salariés

- Frais médicaux et prime de maternité
- Indemnités journalières
- Prévoyance lourde
- Epargne collective et individuelle
- Services à la personne
- Dépendance
- Frais d'obsèques

PROBTP ACCOMPAGNE LES RETRAITES DU BTP

En leur versant
des revenus réguliers

- Retraite complémentaire
- Epargne individuelle

En leur proposant
une couverture sociale et
des assurance

- Frais médicaux
- Services à la personne
- Dépendance
- Frais d'obsèques
- Assurances auto et habitation

Frais à la carte
Santé
Isolement

- Loisirs de courte durée
- Vacances
- Ecoute, conseil, orientation (Conseil autonomie)

Logement

- Le "Fil des ans" le Journal des Retraités
- Prêt à l'amélioration de l'habitat
- Résidences sanitaires et médicaux sociales

PROBTP EN CHIFFRES (au 31/12/2014)

205 519 Entreprises
BTP cotisantes

1 516 900 salariés
(214 840 cadres)
(324 750 Etam)
(997 310 ouvriers)

195 986 Entreprises
Bâtiment

1 250 000 salariés
(149 332 cadres)
(255 856 Etam)
(805 471 ouvriers)

1 918 540 retraites
veuves et retraités

dont : 2 129 050 rentes

9 553 Entreprises
TP

306 256 salariés
(65 510 cadres)
(68 899 Etam)
(171 847 ouvriers)

369 00
RISQUES COUVERTS
(dépendance, frais d'obsèques, autres MR AA)

EPARGNE INDIVIDUELLE
3,4 milliards d'euros d'avoir gérés
136 000 adhérents
140 000 contrats

ASSURANCES

209 00 CONTRATS
ARTISANS

PREVOYANCE

BTP PREVOYANCE : Opérateur historique de référence du BTP

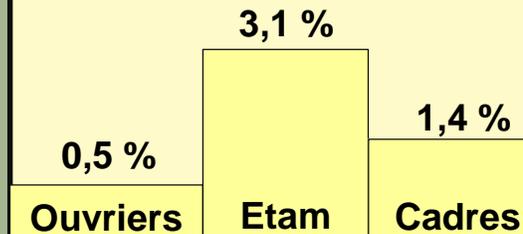
PREVOYANCE DE BASE CONVENTIONNELLE		
OUVRIERS Taux de pénétration 100 % des salariés du BTP	ETAM Taux de pénétration 97 % des salariés du BTP	CADRES Taux de pénétration 81 % des salariés du BTP 91 % des Entreprises du BTP

FRAIS MEDICAUX COLLECTIFS

793 000 familles couvertes

54 % Ouvriers
47 % Etam
41 % Cadres

Taux de pénétration

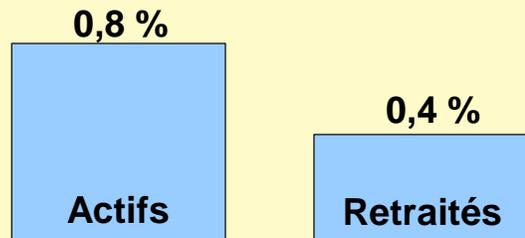


GARANTIE ARRET DE TRAVAIL

747 211 salariés assurés en 2014

- 64 % Ouvriers
- 30 % Etam
- 19 % Cadres

EVOLUTION DU TAUX DE PENETRATION



FRAIS MEDICAUX INDIVIDUELS

624 00 FAMILLES COUVERTES

PROBTP FLUX FINANCIERS

RETRAITE

COTISATIONS, COMPENSATION
ET RESULTAT FINANCIER
6530 millions d'euros

PRESTATIONS
6375 millions d'euros

ASSURANCE DES PERSONNES

COTISATIONS BRUTES
ET RESULTAT FINANCIER
3200 millions d'euros

PRESTATIONS
2981 millions d'euros

ACTIFS GERES PAR PROBTP

- 10 MANDATS DE GESTION
- 4 FONDS COMMUNS DEDIES
- 26 FONDS COMMUNS A VOCATION GENERALE
- 19 FONDS COMMUNS D'EPARGNE SALARIALE

PRESENCE NATIONALE 9 DIRECTIONS REGIONALES

RESEAUX ENTREPRISES ET ARTISANS

17 DELEGATIONS
COMMERCIALES

170 ITINERANTS

RESEAU DEDIES AUX PARTICULIERS

17 DELEGATIONS
COMMERCIALES

113 AGENCES CONSEIL

213 PERMANENCES

PROBTP ORGANISATION

**3 PLATEFORMES
TELEPHONIQUES**

**4 CENTRES
DE GESTION**

EN 2014

KORELIO A TRAITER

75 millions de
comptes et factures

Soit :
362 000/j de traitement

PAIEMENTS ENCAISSES

- 8 308 000 Prélèvements
- 644 000 chèques
- 340 400 Télé règlements
- 68000 Virements

ACTIVITE :

- 4 914 000 APPELS TELEPHONIQUES
- 345 000 ACCUEILS CONSEILS
- 99 500 RENDEZ-VOUS ENTREPRISES
- 60 680 DOSSIERS RETRAITE
- 26 001 750 REGLEMENTS FRAIS DE SANTE
- 33 264 000 PLIS EXPEDIES

EQUIPEMENTS :

- 6 100 postes de travail avec ordinateur de bureau
- 1 500 postes avec ordinateurs portables

Courrier :

USINE EDITIQUE

- 2 Chaînes en continu (1500 pages/minutes) 24h/24h
- 2 Chaines page à page
- 1 atelier de mise sous pli

PROBTP (PERFORMANCE, RELATION, OUVERTURE-BTP)

PERFORMANCE

- ❖ Rigueur
- ❖ Transparence
- ❖ Humanisme

AMBITIONS :

AXE : 1

LE CONCEPT DU PORTAIL BTP

RELATION

- ❖ Ecoute
- ❖ Engagement
- ❖ Service

AXE : 2

ETRE PERFORMANT ET RESTER INDEPENDANT

OUVERTURE

- ❖ Innovation
- ❖ Coopération
- ❖ Compétition

AXE : 3

PRIORITE A LA LOGIQUE DE SERVICE

AXE : 4

UNE ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE

DEVISE :

ECOUTER, CONSEILLER, GERER, ACCOMPAGNER